

Jonction



Volume 3, n° 4
Avril — Mai 2007

LA LETTRE MENSUELLE SUR LE
PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30

C'est avec plaisir que j'ai accepté de vous présenter le rôle de l'Agence des partenariats public-privé du Québec (PPP Québec) dans le dossier de l'autoroute 30.

PPP Québec a pour mandat de conseiller le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait au PPP en ce qui concerne la sélection et la priorité de réalisation des projets.

Elle fournit aux ministères – ses clients – tout service d'expertise relatif à l'évaluation de la faisabilité de projets en PPP, la négociation, la conclusion et la gestion de tels contrats.

PPP Québec gère, conjointement avec le Bureau de mise en œuvre du partenariat public-privé (BMOPPP) du ministère des Transports du Québec (MTQ), le processus de PPP en apportant ses conseils et son expertise. Nous agissons donc avec notre équipe de professionnels, en étroite collaboration avec le Bureau de projet de l'A-30 placé sous la direction de Paul-André Fournier.

Cette coopération fructueuse nous a permis de lancer avec succès l'appel de qualification auquel quatre candidats de très grande qualité ont répondu. Nous avons par ailleurs choisi le vérificateur du processus, M^e Marc-André Patoine, dont le mandat est d'assurer un processus de sélection équitable, transparent et favorisant la saine concurrence. Nous sommes à présent à l'étape de l'appel de propositions et nous pouvons déjà être tous très fiers du travail accompli, même si du chemin reste à faire...

Je me dois, en conclusion, de souligner l'excellence des relations avec le MTQ qui nous permet d'accomplir notre mandat dans les meilleures conditions, mandat qui, j'en suis certain, aboutira à la réussite totale de ce très important et stratégique projet qu'est le parachèvement de l'autoroute 30.



Gabriel Soudry
Vice-président,
secteur des transports, PPP Québec

Le vérificateur du processus de sélection, un rôle important et rassurant!

Dans le cadre du processus de partenariat public-privé, plusieurs étapes doivent être achevées dont une très importante, l'appel de qualification. Cette dernière a eu lieu du 8 novembre 2006 au 17 janvier 2007 et a permis de recevoir quatre candidatures.

Ensuite, le 16 février dernier, trois candidats ont été retenus pour déposer une soumission technique et financière en vue de l'appel de propositions, qui sera lancé au printemps 2007.

Pour superviser l'ensemble du processus de sélection, le gouvernement a mandaté un vérificateur du processus. Celui-ci, choisi pour son indépendance, ses compétences et son expérience juridique, est chargé d'examiner l'ensemble du processus de sélection des candidats qualifiés et de s'assurer que tout se déroule de façon équitable, transparente et conformément aux modalités de l'appel de qualification.

Le vérificateur, indépendant du processus de sélection, M^e Marc-André Patoine, a été mandaté par PPP Québec.

Après avoir observé le déroulement du processus de sélection, son mandat est d'émettre des rapports au comité exécutif afin d'assurer les autorités gouvernementales que le processus en cours est bel et bien équitable et transparent envers tous.

Le vérificateur est présent depuis le début de l'appel de qualification et sera en poste jusqu'au choix du candidat qui deviendra le partenaire privé dans ce projet. Il doit veiller à ce que tous les candidats aient accès aux mêmes informations. Il doit également rassurer la population et les candidats participants en témoignant que l'ensemble du processus se déroule avec rigueur et équité.

Le premier rapport du vérificateur sur le déroulement de l'appel de qualification est actuellement disponible sur les deux sites Internet

et



Construction de l'échangeur 15/30

En 2007-2008, la partie Est de l'autoroute 30 fera l'objet d'investissements importants correspondant aux travaux du futur échangeur 15/30, situé sur l'autoroute 15, à environ deux kilomètres au sud de l'actuel échangeur 15/132.

Actuellement, les travailleurs procèdent à la construction de deux ponts d'étagement pour permettre le passage de

la bretelle H au-dessus de l'autoroute 30. Des fossés et des bassins de rétention ont également été construits pour faciliter le drainage. Avec le retour de la belle saison, l'entrepreneur construira quatre ponts d'étagement qui porteront l'autoroute 30 au-dessus de l'autoroute 15. Ce contrat de 19 M\$, commencé en novembre 2006, se terminera le 31 octobre 2007. C'est l'entreprise Grandmont et Fils qui réalise les travaux.

Cette phase de travaux se poursuivra par la suite et comprendra également la reconstruction d'un pont du Canadian Pacific (CP) au-dessus de l'autoroute 15. De plus, les prochaines saisons de travaux verront la réalisation de voies de desserte sur l'autoroute 15 qui faciliteront la circulation locale et créeront des entrées et des sorties pour permettre aux automobilistes d'atteindre plus facilement le parc industriel ainsi que les nouveaux développements de la ville de Candiac.

Le MTQ s'occupe de la pollution sonore sur les chantiers!

Le bruit routier est de plus en plus présent dans la vie de tous les citoyens et il a certains impacts dans leur vie. Pour les contrer, il est important de trouver des solutions qui permettent de réduire les conséquences de cette pollution sonore.

Tout d'abord, il faut savoir que le bruit est mesuré en décibels (dBA) par un instrument appelé sonomètre. Le décibel est une unité de mesure de l'énergie sonore et le dBA est une échelle de mesure calibrée pour reproduire la sensibilité de l'oreille humaine. Chaque doublement de l'énergie sonore entraîne une augmentation du niveau de 3 dBA, qui est cependant à peine perceptible pour l'oreille humaine. Chaque augmentation du niveau sonore de 10 dBA fait doubler la perception de l'intensité du bruit.

Sur les chantiers de l'A-30

Dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 30, l'un des aspects dont il faut tenir compte lors de la réalisation des travaux est le climat sonore sur les chantiers. Lors de la construction, le MTQ doit élaborer des

mesures d'atténuation permettant de ne pas dépasser le niveau de bruit de 75 dBA le jour. Le soir et la nuit, le niveau sonore doit demeurer sous le niveau ambiant majoré de 5 dBA, pour assurer la quiétude des riverains. De plus, des mesures permanentes seront prises une fois la route terminée afin que les normes et les exigences des décrets environnementaux en matière de bruit routier soient respectées.

En pratique, pour atteindre ces objectifs sur les chantiers de l'A-30, le MTQ demande aux entrepreneurs de choisir des équipements moins bruyants, de limiter la circulation des engins de construction aux abords des zones habitées et de prévoir des parois isolées pour réduire l'émission sonore des équipements fixes (compresseurs, pompes, génératrices, etc.).

Le MTQ, de concert avec les entrepreneurs impliqués dans les travaux, s'assure donc de mettre en place les mesures nécessaires pour atténuer au maximum les effets de la pollution sonore sur la population.

Pour nous joindre

Bureau de projet de l'autoroute 30
Bureau 13.10
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-0234
Télécopieur : 514 864-2155

Courriel :
Site Internet :

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1715-748X